



Mairie Saint Julien la Geneste

Le bourg

63390 Saint Julien la Geneste

Tél. : 04.73.85.70.93

secretariat.mairie@stjulienlageneste63.fr

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023**

Le vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué le vingt septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur le Maire, Christophe SARRE-COMBEMOREL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **11**

Nombre de membres présents : **6**

Nombre de votants : **6**

Présents : Mr Christophe SARRE-COMBEMOREL, Mr Pierre BILLARD, Mr Michel COMBEMOREL, Mme Catherine LAUSSEDAT, Mr Leen BUTTER, Mme Corinne DECOURTEIX

Absents excusés : Mr Serge BARSE, Mr Jérôme EPELOY, Mme Marie-Thérèse LAMADON, Mme Laetitia BOULICAUT, Mr Bernard GUILLOT

Secrétaire de séance : Mr Michel COMBEMOREL

Ouverture de séance à 19 h 15

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 23 juin 2023. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire procède maintenant à l'ordre du jour.

1 – Renouvellement contrat de Mme LAUSSEDAT Catherine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat à durée déterminée de Mme Catherine LAUSSEDAT a pris fin au 30 septembre 2023.

Il indique que face à l'afflux de locations en octobre et novembre, il est nécessaire de renouveler son contrat du 1er octobre 2023 au 15 novembre 2023.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la décision de monsieur le Maire de renouveler le contrat de Mme Catherine LAUSSEDAT du 1er octobre 2023 au 15 novembre 2023.

2 – Rénovation gîtes du bourg : réalisation d'un emprunt à court terme dans l'attente du versement de la subvention de la Région AURA Bonus ruralité

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 29 du 14 septembre 2022 décidant la réalisation de prêt à court terme dans l'attente du versement des subventions.

Il indique qu'à ce jour, la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Bonus ruralité a été accordée pour un montant de 73 000,00 €

Considérant que les travaux vont se terminer très prochainement et que le versement du solde de la subvention ne se fera que lorsque les factures seront réglées, il propose au Conseil Municipal de contracter un prêt à court terme dans l'attente du versement de cette subvention.

Il indique qu'il a contacté le CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE qui propose un prêt d'un montant de 73 000,00 € sur une durée de 2 ans au taux de 4,10 %.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de contracter un prêt à court terme d'un montant de 73 000,00 € sur une durée de deux ans au taux de 4,10 % auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE

- autorise monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

3 – DM n°3 : Intégration des travaux en cours de l'étude d'avant-projet de rénovation des gîtes du bourg

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : 2023/019 : Intégration travaux en cours de l'étude avant-projet travaux gîtes du bourg

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERT° EQUIPEMT NON INDIVIDUALISEES		1 485,00		1 485,00
Frais d'études, de recherche, développmt et d'insertion (OP - 041)			2034	1 485,00
Immobilisations corporelles en cours (OP - 041)	2314	1 485,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		1 485,00		1 485,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

4 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur GUILLOT Kevin n'a pas honoré la dette de l'exercice 2019 portant sur la location d'un terrain communal.



Mairie Saint Julien la Geneste

Le bourg

63390 Saint Julien la Geneste

Tél. : 04.73.85.70.93

secretariat.mairie@stjulienlageneste63.fr

Le montant total de cette dette s'élève à 20,33 €. Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de créance irrécouvrable arrêté à la date du 03 août 2023 d'un montant total de 20,33 € établi par le Comptable du Trésor.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'admission en non-valeur de ce titre et autorise monsieur le Maire à établir un mandat à l'article 6541 du budget principal de l'année 2023.

5 – Choix des travaux d'enfouissement des réseaux sur la RD 18

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'enfouissement des réseaux dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 18.

Le Conseil Municipal propose avant d'attendre avant de répondre, de contacter la DRAT des Combrailles pour faire seulement 2 plateaux ralentisseurs.

6 – Subvention à l'association CATM Pionsat - St-Julien - Espinasse

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'association des anciens combattants St-Julien – Espinasse a fusionné avec celle de Pionsat.

Il précise que jusqu'à présent, la Commune versait une subvention annuelle de 100 € à l'association CATM St-Julien-Espinasse.

Il propose de verser désormais cette subvention à l'association CATM Pionsat.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :
- de verser une subvention annuelle de 100,00 € à l'association CATM Pionsat dont la première sera versée dès 2023.

7 – Subvention à la société de chasse de Saint-Julien la Geneste

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention à la société de chasse de Saint-Julien la Geneste de 189,00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- de verser une subvention à la société de chasse de Saint-Julien la Geneste de 189,00 €.

8 – Questions diverses

- Retour fête de la myrtille

Le retour de la fête de la myrtille aura lieu le samedi 21 octobre 2023.

- Repas du CCAS.

Projet du repas du CCAS, il est proposé comme option la date du dimanche 19 novembre 2023.

- Indemnisation sinistre grêle

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le montant de l'indemnisation proposé par la SMACL suite au sinistre grêle. Il précise que celui-ci s'élève 677 706,52 €. Le Conseil Municipal accepte ce montant.

Une rendez-vous est fixé le lundi 20 octobre 2023 avec l'entreprise BOURNAT et monsieur Yannis AGIER du cabinet AEA.

- Journée pour boucher les trous.

Monsieur le Maire propose de prévoir une journée pour boucher les trous dans les chemins et sur le bitume.

La séance est levée à 23 h 00

Fait à Saint-Julien la Geneste le 27 septembre 2023

Le Secrétaire,
Michel COMBEMOREL

Le Maire,
Christophe SARRE